



s'Muespacher Blättle

Lettre d'information aux Muespachois - Juillet 2019 -

Chers Muespachois,

Avez-vous remarqué que l'eau coule quand vous ouvrez un de vos robinets ? Oui, Normal !

Ouvrir un robinet pourrait pourtant nous faire une drôle de surprise un jour ou l'autre ... en ne coulant plus !

C'est déjà le cas dans de nombreux pays qui n'ont d'ailleurs jamais connu le robinet, mais c'est aussi le cas bien plus proche de chez nous dans certains villages du Sundgau qui n'ont plus d'eau. De nombreux muespachois ont d'ailleurs le souvenir d'avoir déjà vécu ce phénomène à Muespach il y quelques années ...



Nous sommes encore épargnés, mais nous devons agir pour préserver cette ressource qui risque fort de devenir de plus en plus rare.

Je sais, c'est difficile d'y croire quand on voit certains usages de l'eau que nous sommes nombreux à ne pas comprendre. Mais devons-nous pour autant ne pas agir à notre petite échelle ?

Le préfet du Haut-Rhin a pris un arrêté imposant des mesures de restriction de la consommation d'eau. Certaines de ces mesures peuvent nous sembler injustes ou non-adaptées et j'ai déjà contacté les services concernés afin d'expliquer nos spécificités locales comme nos sources qui alimentent nos fontaines.

La situation est sérieuse et les restrictions pourraient encore être renforcées.

Nous devons tous faire des efforts et je ne peux que vous inviter à respecter les restrictions et de faire attention pour ne pas gaspiller inutilement notre ressource en eau.

Vous trouverez au dos de cette lettre un extrait de l'arrêté préfectoral. L'arrêté complet est disponible en mairie.

Je vous souhaite de belles vacances et n'oubliez pas ce que St Exupéry a écrit :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents mais l'empruntons à nos enfants ».

Philippe HUBER, Maire



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

Direction départementale des territoires
service de l'eau, de l'environnement et
des espaces naturels

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DU 12/07/2019**

**portant limitation provisoire de certains usages de l'eau
au sein de la zone d'alerte III amont élargie
dans le département du Haut-Rhin**

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Mesures générales

La zone d'alerte **III amont élargie** est placée en situation **d'alerte**.

Les mesures de restrictions d'usage de l'eau mentionnées aux articles suivants sont applicables à compter du lendemain de la publication du présent arrêté, et pour une période allant jusqu'au **14 octobre 2019**. Elles pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en tant que de besoin en fonction de l'évolution la situation météorologique et hydrologique.

Il est rappelé qu'en dehors des services incendie, tout puisage d'eau sur les poteaux et bouches incendie est strictement interdit, sauf s'il a été autorisé par le service gestionnaire du réseau d'eau concerné.

ARTICLE 2 : Mesures de restriction d'usages de l'eau

Ces mesures s'appliquent aux communes listées en annexe 1

2-1. Consommations des particuliers et collectivités

Usage	Alerte
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdiction sauf si chantier en cours
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles
Lavages des voiries et des trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction sauf dérogation pour salubrité publique
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports (sauf terrains de compétition niveau national)	Interdiction horaire de 9h à 20h
Arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris	Interdiction horaire de 9h à 20h Arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert
Remplissage des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares, hors piscicultures agréées	Interdiction

Arrêté détaillé disponible en Mairie

SÉCHERESSE DANS LE HAUT-RHIN

Les bons gestes

**RÉPAREZ LES FUITES
D'EAU**



**VEILLEZ À BIEN FERMER
LES ROBINETS D'EAU**



**NE LAISSEZ PAS COULER
L'EAU INUTILEMENT**
(PRIVILÉGIEZ DES
DOUCHES COURTES)



**ARROSEZ LE JARDIN
SEULEMENT SI C'EST
NÉCESSAIRE**



**FAITES TOURNER
LAVE-LINGE
ET LAVE-VAISSELLE
SEULEMENT QUAND
ILS SONT PLEINS
ET EN MODE «ÉCO»**



**ÉVITEZ DE LAVER VOTRE
VOITURE (PRIVILÉGIEZ
LES STATIONS DE
LAVAGE SI NÉCESSAIRE
SEULEMENT)**



**PAILLEZ LES SOLS
POUR ARROSER MOINS**
(DÉCHETS DE TONTE
DE GAZON, COPEAUX,...)



**L'EAU EST UNE
RESSOURCE
RARE,
ÉCONOMISONS
LÀ !**



<https://www.gouvernement.fr/frisques/secheresse>



Recherche Bénévoles :

En vue de la prochaine **OPERATION BRIOCHE** du 3 au 8 septembre, l'APEI Sud Alsace (Hirsingue) est à la recherche de bénévoles pour renforcer l'équipe existante à Muespach. Pour tout ceux qui seraient intéressés, veuillez contacter Jean Luc Ruetsch au 06 80 33 09 62

FONDS DOTATION



Monsieur le Maire
Mairie de Muespach
31 rue du 1^{er} septembre
68640 MUESPACH

Hirsingue, le 19 juillet 2019

Objet : Opération Brioches 2019

Madame, Monsieur,

Cette année, nous engageons la 33^{ème} « Opération Brioches » au profit de l'APEI Sud Alsace. La date retenue pour la vente :

du Mardi 3 septembre au Dimanche 8 septembre 2019.

Le produit de cette vente sera entièrement affecté au financement du projet innovateur de l'Habitat Inclusif, actuellement en cours de réalisation sur le site de Hirsingue.

La principale source de revenus de l'APEI Sud Alsace est l'« Opération Brioches » et les divers dons. Votre aide nous est précieuse, car nous nous sommes engagés dans cette réalisation en comptant sur votre soutien.

Au nom des personnes des établissements, parents et amis de l'Association de Personnes Handicapées Mentales de Hirsingue, nous vous exprimons toute leur reconnaissance pour votre aide dans la vente des brioches.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président

F. HEINIS

P. S. : Pour joindre Jean Luc RUETSCH par téléphone : 03.89.25.84.45 ou 06.80.33.09.62
par e-mail : jean-luc.ruetsch@wanadoo.fr